

Bulletin d'adhésion 2020



NOM (en capitales) :

PRENOM :

Adhésion renouvellement n° de carte :

Homme Femme Date de naissance :

Profession :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone fixe : Mobile :

Adresse électronique (pour recevoir les informations d'Attac) :

J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2020 la somme de : €.

Ressources mensuelles

- de 0 à 450 €
- de 450 à 900 €
- de 900 à 1 200 €
- de 1 200 à 1 600 €
- de 1 600 à 2 300 €
- de 2 300 à 3 000 €
- de 3 000 à 4 000 €
- au-delà de 4 000 €

cotisation

avec *Lignes d'Attac*

- 13 €
- 21 €
- 35 €
- 48 €
- 65 €
- 84 €
- 120 €
- 160 €

Cette cotisation comprend l'adhésion à Attac et l'abonnement de 12 euros au journal trimestriel Lignes d'Attac. Tarification indicative, vous pouvez choisir un montant inférieur ou supérieur.

Modalités de règlement :

Vous pouvez adhérer en ligne sur notre site sécurisé : <http://www.attac.org/v/adherer>

ou remplir ce bon recto-verso et le renvoyer à Attac, Service Adhésions, 21ter rue Voltaire, 75011 Paris

- j'adhère par prélèvement en remplissant le formulaire correspondant au verso (vous vous assurez ainsi d'être toujours à jour de cotisation et vous nous évitez de faire de coûteuses relances !)
- j'effectue mon règlement par chèque à l'ordre d'Attac France

Vous êtes adhérent-e, et ensuite...

Pour être informé-e, n'oubliez pas d'indiquer votre courriel :

_____@_____

- Je ne souhaite pas que le comité local d'Attac de ma ville soit informé de mon adhésion

Merci de nous préciser comment vous souhaitez recevoir le journal d'Attac :

- je souhaite continuer à recevoir *Lignes d'Attac* par courrier
- je préfère recevoir *Lignes d'Attac* en pdf par courriel

Vos dons sont nos actions !

Il m'est possible de faire un don en plus de ma cotisation d'un montant de :

- 10 € 30 € 50 €
- 100 € 250 € 500 €
- 1000 € autre : €

66 % de votre don comme de votre adhésion (hors Lignes d'Attac) est déductible de vos impôts dans la limite de 20 % de vos revenus imposables ; ainsi un don de 100 € vous reviendra à 34 €.

Si vous souhaitez apporter un soutien régulier (don mensuel) vous pouvez compléter le formulaire correspondant au verso.

Les informations recueillies ici sont nécessaires à votre adhésion. Elles sont uniquement destinées au secrétariat de l'association et ne sont en aucun cas transmises à une autre structure. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent (article 34 de la loi du 6/1/1978). Le cas échéant, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.